

CS PMA TMHT



CFA-CFPPA
de Sées

Certificat de Spécialisation Pilotage de Machines Agricoles et Travaux Mécanisés à Haute Technicité

CAMPUS
TERRE & AVENIR
ALENÇON · SÉES



Agriculture
Elevage



Formation continue
ou apprentissage



420 h en centre



Le CS PMA TMHT forme des conducteurs de machines agricoles qui assurent deux fonctions :

- ▶ la réalisation de travaux agricoles sur des exploitations ou pour des entreprises agricoles
- ▶ l'entretien et la maintenance des différents matériels utilisés dans les entreprises

Durant la formation, les nouvelles technologies du matériel sont mises en avant afin d'être au plus près des évolutions.

Objectifs

La formation vise à être capable de :

- Préparer les conditions d'intervention technique sur une parcelle UC1
- Optimiser les paramétrages et les réglages des machines et des équipements UC2
- Réaliser des travaux agricoles mécanisés de haute technicité agronomique et technologique UC3

Organisation

La formation se déroule entre des périodes au CFA-CFPPA de Sées et des périodes sur le terrain en apprentissage ou en stage dans les entreprises (une semaine par mois en centre).

En centre : apprentissage théorique et technique du fonctionnement des machines à haute technologie, visites de sites expérimentaux, de salons professionnels...

En FOAD (21h en apprentissage et 180h en formation continue) : enseignements théoriques

En entreprise :

- ▶ en apprentissage : 40 semaines (dont 5 de CP*)
- ▶ en formation continue : 15 semaines de stage

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Pour toutes informations, nous vous mettrons en relation avec notre référente handicap.

*Congés Payés

LES +

- + une formation professionnelle adaptée aux besoins du territoire
- + des visites sur les plus grands salons du machinisme agricole (SIMA, Innov'agri...)
- + une équipe de formateurs avec une expérience de terrain



Programme*

UC1

Réaliser un diagnostic agro-écologique et interpréter des données numériques relatives à des travaux d'intrants sur une parcelle.



UC2

Préparer les matériels et les équipements, les fournitures nécessaires aux travaux.

Paramétrer le guidage GPS et effectuer les réglages des machines.



UC3

Réaliser des travaux mécanisés de haute technicité, d'entretien des cultures et de récolte.

Enregistrer des données



* Conforme au RNCP n° 38073
en date du 25/09/2023

Évaluation

Le CS PMA TMHT est un certificat de niveau 4, délivré par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire.

Les épreuves de validation se composent de deux épreuves orales pour l'acquisition des 3 UC.

Le certificat est acquis lorsque les 3 UC sont validées.

Débouchés

Insertion professionnelle

- Salarié en exploitation agricole
- Salarié en ETA
- Salarié en CUMA
- Salarié en concession agricole

Financement

Financements possibles :

- ▶ Plan de développement des compétences
- ▶ CPF de transition professionnelle
- ▶ Compte Personnel de Formation
- ▶ Financement du Conseil Régional
- ▶ Financement de France Travail
- ▶ Contrat de professionnalisation
- ▶ Contrat d'apprentissage

Rémunération possible selon le statut

Tarif de formation selon le parcours
(nous contacter pour un devis)

Admissions

Pour entrer en formation :

- ▶ être titulaire au minimum d'un Bac Pro (de préférence dans la filière agricole)
- ▶ avoir entre 15 et 29 ans pour suivre la formation en apprentissage
- ▶ être titulaire de droits, pour la formation continue

Les sélections des candidats se déroulent sur **entretien** avec le responsable de formation.

L'entrée en formation est définitive à la signature d'un contrat d'apprentissage ou après accord de financement pour la formation continue.

Inscription et renseignements :

D'avril 2025 à septembre 2026

Formation continue :

De décembre 2025 à juillet 2026

Apprentissage :

De septembre 2025 à juillet 2026

Responsable de formation

Rodrigue GONFROY

Secrétariat pédagogique

N. LABAUNE I. DELAGUETTE

02.33.28.71.59

cfppa.sees@educagri.fr

www.campusterreetavenir.fr